

**PLAN DE GESTION D'ÉTIAGE GARONNE-ARIÈGE
COMMISSION DE CONCERTATION ET DE SUIVI**

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA REUNION PLÉNIÈRE
DU VENDREDI 30 AVRIL 2010**

Le 30 avril 2010 s'est déroulée la sixième réunion de la Commission de concertation et de suivi du Plan de gestion d'étiage Garonne-Ariège validé par le Préfet coordonnateur de bassin en février 2004. La réunion était présidée par Monsieur Jean CAMBON, président du Sméag, et Madame Françoise SOULIMAN, secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Garonne, représentant Monsieur le préfet coordonnateur du sous-bassin de la Garonne.

L'ordre du jour de cette réunion plénière comportait trois points :

- la présentation des résultats de l'évaluation du PGE sur la période 2004-2009,
- la présentation du programme de la révision du PGE pour la période 2010-2012,
- la présentation du bilan de la campagne 2009 de soutien d'étiage et des perspectives pour 2010.

Étaient présents

Au titre du collège des collectivités et leurs établissements publics :

Charles ALOZY	Conseil général de l'Ariège, directeur des équipements collectifs
Olivier AURIOL	Conseil général de la Haute-Garonne, chef du service de l'eau
Hélène BARRIERE	Grand Toulouse, Chargée de mission eau
Christophe BAYOU	Conseil général du Lot-et-Garonne, directeur
Éric CADORÉ	Conseil général du Gers, chef du service de l'eau
Jean CAMBON	Sméag, président
Marie-Claude FABRE	Sméag
Julien JEANNE	Conseil général du Tarn-et-Garonne (stagiaire)
Stéphanie LABATUT	Conseil général de la Haute-Garonne, chargée de mission
Geoffrey LAGUYER	Conseil général du Tarn-et-Garonne
Bernard LEROY	Sméag, chargé de mission
Christian ORTH	EPTB Lot
Élisa RICHARD	Sméag, chargée de mission
Sylvie ROCQ	Sméag, directrice générale des services
Xavier ROUJA	SMDEA Ariège, Institution départementale pour l'aménagement du barrage de Montbel, Responsable d'exploitation

Étaient excusés : MM. les présidents des conseils régionaux d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées, MM. les Maires de Castelsarrasin, Lavelanet, Marmande et Saint-Girons, MM. les présidents des conseils généraux de l'Aude, du Lot-et-Garonne (représenté par ses services) et du Gers (représenté) et de l'Aude, M. le président d'EPI DROPT.

Absents non représentés : Agen, Ax-les-Thermes, CG 33, 65, 81 (PGE Tarn), Communauté urbaine de Bordeaux, Foix, IIAH Montagne Noire, Langon, Muret, Pamiers, Sage du Ciron, Saint-Gaudens, Syndicat intercommunal du Tolzac, Syndicat intercommunal Louge-Nère-Noue, Syndicat mixte interdépartemental de la Vallée de la Lèze (Smival).

Au titre du collège des « usagers et associations » :

Michel AZIMONT	Unicem
Thierry BAQUE	Chambre d'Agriculture du Gers
Cécile BÉDEL	ARPE Midi-Pyrénées
Daniel BOUBÉE	CACG, représentant le PGE Neste-Gascogne
Stéphane BOSC	Migado
Gilles BOYER	Chambre d'agriculture de l'Aude
Olivier CASSOU	Chambre d'agriculture de la Gironde
Caroline CRÉTON	FNE Midi-Pyrénées
Jérôme CRUGET	Adebag
Alain DOMENGET	EDF, Upso
Bernard FECHTIG	Représentant les producteurs autonomes électricité d'Adour-Garonne,
Jacques GARDES	Voies Navigables de France, Dirso
Pierre GOULARD	Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne
Johana LAROUSSE	Union des fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique (UFBAG), Chargée de mission
Christian LONGUEVAL	Chambre régionale d'agriculture de Midi-Pyrénées
Marcel MÉNIER	Comité de bassin Adour-Garonne - Industriels
Philippe MARULAZ	Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne
Nathalie MINICUCCI	BRL
Pierre NEGRE	Chambre régionale de commerce et d'industrie de Midi-Pyrénées
Chloé WOLFROM	Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne
Christophe XERRI	ARPE Midi-Pyrénées

Étaient excusés : Association agréée départementale de pêche professionnelle en eau douce de la Gironde (AADPPED), M. BOUSQUET (Adebag) représenté, EDF Aquitaine, Fédérations départementales de pêche 33 et 47 (représentée par l'UFBAG) et 65, Mme LANGE (usagers domestiques) représentée, M. MESBAH (usagers irrigants) représenté.

Absents non représentés : Chambres d'agriculture 33, 46, 65 et 82, Chambres régionales d'agriculture d'aquitaine et du Languedoc-Roussillon, Chambre régionale de Commerce et d'industrie d'Aquitaine, Fédérations de pêche 09, 31, 65 et 82, Ligues régionales d'aviron et de canoë-kayak Aquitaine et Midi-Pyrénées, Nature Midi-Pyrénées, Sépanso, SHEM

Au titre du collège de l'Etat et de ses établissements publics :

Christian CHATRY	Draaf Midi-Pyrénées
Claude CHOCHON	DDT du Tarn-et-Garonne, Mise 82, bureau police de l'eau
Cécile COSTES	DDTM de l'Aude
Jean-Marie HAMONET	Onéma, délégation régionale
Christian JULIA	AEAG, délégué régional à Toulouse
Olivier LOUIS	Dréal Midi-Pyrénées
Marc MASSETTE	Dréal Midi-Pyrénées
Philippe PAUWELS	DDT de la Haute-Garonne
Laurence PUJO	DDT de la Haute-Garonne
Didier PUJO	Onéma, Service interdépartemental 09 31
Laurent RÉNE	Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG), délégation de Toulouse
Franck SOLACROUP	AEAG, adjoint délégation de Toulouse

Étaient excusés : Délégation de Bordeaux de l'Agence de l'eau, Services départementaux de l'Onéma représentés par la délégation régionale, SGAR et DREAL Aquitaine, DDT 09, 32, 40, 46 et 47.

Absents non représentés : DDTM 33, Drass Midi-Pyrénées, Préfecture de la Gironde

Documents transmis ou remis en séance :

- Relevé de conclusions de la Commission plénière du 6 mai 2009 (D09-010VF du 20 juillet 2009)
- Rapport d'évaluation du PGE Garonne-Ariège sur la période 2004-2009 du 21/12/2009 (MC2 consultants, 142 pages)
- Diaporama de présentation de l'évaluation du 18/11/2009 (MC2 consultants, synthèse Sméag, 27 diapositives)
- Programme de la révision du PGE Garonne-Ariège 2010-2012 du 9 avril 2010 (Sméag, 23 pages avec annexes, dont l'annexe n°6 : proposition de composition pour la commission PGE)
- Diaporama de présentation du programme de la révision du 30/04/2010 (Sméag, 11 diapositives)
- Campagne de soutien d'étiage 2009 - Note d'information du 30 mars 2010 (Sméag, 11 pages)
- Diaporama de présentation du bilan de la campagne 2009 et des perspectives 2010 du 30 avril 2010 (Sméag - programme de la révision du 30 avril 2010 (Sméag, 15 diapositives + annexes)

Introduction préalable par M. CAMBON

Bref historique :

- le soutien d'étiage est assuré par le Sméag depuis 1993,
- 6^o année de mise en œuvre du PGE, outil primordial de la gestion concertée de la ressource en eau à l'échelle de ce territoire interrégional.

Il est établi et mis en œuvre collectivement, pour anticiper et limiter les situations de crise.

Via le respect des seuils de débit du Sdage, il tente de garantir les conditions de bon fonctionnement de nos milieux aquatiques tout en limitant les conflits entre usages.

Il constitue enfin le cadre d'analyse :

- de l'efficacité des lâchers d'eau de soutien d'étiage,
- de l'amélioration de la connaissance du fleuve en étiage et des activités qui en dépendent.

Aujourd'hui :

Après six années de mise en œuvre, **le 28 mai 2009, le préfet coordonnateur de bassin a donné son accord pour un engagement formel des travaux de révision du PGE.**

C'est le point principal à l'ordre du jour, avec une présentation du programme de la révision qui nous occupera jusqu'en 2012, la signature par le préfet de bassin du nouveau PGE étant attendue pour le second semestre 2012.

La révision du PGE s'inscrit sous le signe fort de la **co-construction** pour assurer une appropriation par les acteurs de l'eau, chacun ayant sa part de responsabilité dans sa mise en œuvre effective.

Depuis notre précédente réunion plénière (celle du 6 mai 2009), nous avons dû prendre en compte plusieurs **éléments nouveaux** afin de construire ce programme :

- 1- approbation le 1^{er} décembre 2009 du **Sdage** 2010-2015 qui s'impose à la révision du PGE,
- 2- finalisation de l'**évaluation** de la mise en œuvre du PGE sur la période 2004-2009, 1^{er} point de notre ordre du jour, avec une présentation synthétique des résultats de cette évaluation,
- 3- nécessité de tenir compte de deux calendriers parallèles :
 - celui de la détermination des **volumes prélevables** et de la désignation des futurs organismes uniques, politique qui se substituera au moratoire sur les autorisations de prélèvements du PGE,
 - celui de l'étude « Prospectives » conduite par l'Agence de l'eau.

Déroulement de la matinée :

Le **1^{er} point** à l'ordre du jour concerne donc les résultats du rapport d'évaluation du PGE sur la période 2004-2009 (sur la base d'un diaporama synthétique de 10 à 15 mn, puis des **questions de compréhension**, le débat étant réservé après le 2^e point car les 2 sont liés.

Le **2^e point** porte une présentation du programme de la révision du PGE, diaporama de 10 à 15 mn, puis un **débat**,

Le **3^e point** concerne une courte information sur le bilan de la campagne 2009 de soutien d'étiage, diaporama de 10 à 15 mn et des **questions**.

I- L'évaluation de la mise en œuvre du PGE Garonne-Ariège

Le rapport d'évaluation de la mise œuvre du PGE Garonne-Ariège sur la période 2004-2009 daté du 21 décembre 2009 (MC2 consultants, 142 pages) et le diaporama (20 mn) présenté ont été transmis en préalable à la réunion.

Outre les résultats de l'évaluation, il est rappelé que la démarche d'évaluation du PGE a débuté en 2005 par un cadrage préalable, puis s'est réalisée au cours de l'été 2009 en trois phases :

- la validation des questions évaluatives,
- l'évaluation globale proprement dite qui a examiné les pertinences, cohérences, efficacité, efficience du PGE ainsi que le fonctionnement du partenariat. Les moyens : une analyse bibliographique, des entretiens auprès de 31 acteurs du PGE, une enquête auprès des membres de la Commissions plénière (excellent taux de réponse de 38 %),
- l'établissement de recommandations et la rédaction du rapport d'évaluation, consultable sur le site Internet du Sméag.

La démarche a été saluée au niveau du bassin, s'agissant de la 1^{ère} évaluation complète d'une politique publique dans le domaine de l'eau, tout Sage, PGE et contrat de rivière confondus.

Le rapport final de l'évaluation, daté du 21 décembre 2009, constitue un des piliers de la démarche de révision du PGE qui s'engage.

Parmi les enseignements de l'évaluation, son résultat en lui-même, positif, et l'identification des points forts et des points faibles (voir le diaporama joint), quelques recommandations ont été formulées :

- clarifier la stratégie du PGE et les résultats attendus,
- formaliser le fonctionnement des instances et les engagements des partenaires,
- renforcer l'articulation entre la dimension globale du PGE et sa déclinaison locale,
- mettre en place un tableau de bord complet du PGE,
- renforcer la place de l'amélioration de la connaissance,
- mieux prendre en compte les usages non consommateurs et les besoins du milieu,
- renforcer la place des économies d'eau,

sur lesquelles le Sméag s'est engagé et qui figurent en bonne place dans le programme de la révision.

Les questions et le débat sont reportés à la fin du point 2.

II- Présentation du programme de la révision du PGE

Le Programme de la révision du PGE Garonne-Ariège 2010-2012 daté du 9 avril 2010 (23 pages avec annexes, dont l'annexe n°6 qui propose une évolution de la composition de la commission plénière du PGE, et le diaporama présenté ont été transmis en préalable à la réunion).

Il est rappelé les **grands enjeux** de la révision : **ceux classiques** qui découlent du Sdage, la conciliation des usages eu égard au milieu, la restauration des débits d'étiage, la solidarité et la cohérence de bassin,

mais également trois **nouveaux enjeux** :

- améliorer la connaissance et savoir la partager,
- consolider la Gouvernance (révision et mise en œuvre),
- et enfin assurer un financement durable des actions du PGE.

Outre l'objectif général du PGE qui reste le respect des débits seuils du Sdage en limitant la fréquence des défaillances et en valorisant les différents leviers d'actions, **cinq grandes ambitions** sont proposées pour la révision : les dimensions prospective et participative, la consolidation de l'approche socio-économique, veiller à la cohérence avec les Sage et PGE limitrophes et enfin généraliser la démarche évaluative.

Les recommandations qui découlent de l'évaluation 2004-2012 sont intégrées au programme.

Afin de favoriser l'appropriation du PGE par les acteurs locaux, il est proposé de créer un réseau de groupes d'acteurs, calés sur les trois sous-commissions géographiques émanations de la commission plénière.

Le programme prévisionnel prévoit la réactivation des sous-commissions géographiques et la constitution de ces groupes d'acteurs en fin de 3^e trimestre 2010. En préalable, il est proposé un ajustement de la composition de la Commission plénière consécutive notamment aux évolutions de la réglementation relative à la composition des commissions locales de l'eau des Sage (voir en annexe 6 du programme joint).

Le programme de la révision vise également la mise en commun des moyens, des connaissances et des attentes des membres de la Commission plénière.

La révision par les Groupes d'acteurs du PGE est proposée en **quatre phases** qui s'étalent de **septembre 2010 à début 2012**, avec une animation spécifique.

- Phase 1 : Proposition d'indicateurs et des familles d'actions
- Phase 2 : Préparation du choix des indicateurs et des familles d'actions
- Phase 3 : Construction de Scénarios et de Plans d'actions et évaluations
- Phase 4 : Résultats des évaluations et Choix du Plan d'actions.

A l'issue de ces deux présentations (évaluation du PGE et programme de la révision), parmi les questions ayant fait débat (à traiter au moment des travaux de révision du PGE) :

- la période d'étiage : pourquoi se limiter à la période estivale et automnale ?
- l'évolution préoccupante des coûts des déstockages à partir des ressources hydroélectriques,
- le problème de la fixation des DCR, mais aussi des DOE,

- le financement à terme du soutien d'étiage, avec l'exemple de la redevance majorée de l'Agence de l'eau mise en œuvre depuis 2008 mais qui ne saurait être définitivement acquise,
- le prise en compte du fonctionnement des milieux aquatiques corrélé aux débits d'étiage (et le régime hydrologique) notamment eu égard à la baisse importante de l'hydrologie de l'Ariège depuis les années 1970,
- les relations à étudier entre les faibles débits d'étiage récurrents et l'augmentation des activités humaines (démographie, industrie, épuration des eaux...),
- une information est donnée quant à la parution prochaine d'un rapport d'inspection conjointe des ministères de l'écologie et de l'agriculture quant à sécurisation des étiages de la Garonne et de la Gascogne, les quatre inspecteurs ne concluant pas de façon unanime sur tous les points de la question,
- une interrogation est formulée quant aux difficultés et aux délais constatés pour mettre œuvre la délibération du Comité de bassin du 16 mai 2008 sur la sécurisation des étiages de la Garonne et de la Gascogne : établissement des études opérationnelles permettant dans un délai de deux ans d'aller en enquête publique sur le projet de réservoir de Charlas, et le lancement de l'étude de faisabilité de sites alternatifs, ou complémentaires, au projet Charlas,
- il est également rappelé le lancement d'étude de prospective (horizon 2050) par l'Agence de l'eau pour évaluer les conséquences des évolutions climatiques sur la ressource en eau et sur la demande à l'échelle du bassin Adour-Garonne,
- le programme et la méthode participative développée : celle-ci est adoptée dans ses principes par les personnes présentes. Il est précisé que la co-construction n'est pas un « gadget » et qu'il faut être précis quant au mandat donné aux groupes d'acteurs afin d'éviter leur frustration : ils doivent réfléchir et faire des propositions mais ce n'est pas à eux qu'appartient la décision. C'est à la Commission plénière, puis, en final, au préfet coordonnateur de bassin.

III- Information sur le bilan 2009 de soutien d'étiage et perspectives 2010

Une note d'information (11 pages) sur le bilan de la campagne 2009 et sur les perspectives 2010, ainsi qu'un diaporama ont été transmis en préalable à la réunion.

Le dispositif 2009 s'inscrit dans le cadre de la phase 2 (ultérieure) de mise en œuvre du PGE Garonne-Ariège et des conventions spécifiques de coopération pluriannuelle conclues entre le Sméag, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'État :

- celle du 17 mars 2007, avec EDF, pour la période 2008-2012,
- celle du 11 septembre 2009 avec l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du barrage de Montbel (l'Institution Montbel) pour la période 2009-2012.

Le volume disponible en 2009 s'élevait à 58 hm³ (46 IGLS + 5 Oô + 7 Montbel).

En bilan, l'étiage 2009 a été caractérisé par un mois de juillet peu abondant, une aggravation progressive de l'étiage estival, puis une fin d'octobre abondante.

Dans ce contexte ont été mobilisés 51,36 hm³ (90 % de la réserve). Malgré ces réalimentations, les débits les plus faibles ont été observés à Lamagistère du 5 au 14 septembre avec seulement 61,3 m³/s, soit une 5^e année déficitaire au sens du Sdage depuis dix ans. À Portet, le seuil d'alerte a été approché avec seulement 41,1 m³/s. À Tonneins le franchissement durable du seuil d'alerte a été évité grâce au soutien d'étiage.

Le soutien d'étiage a permis de diviser par 3 le nombre de jours sous l'alerte à Portet (et donc les restrictions), par 2 ceux de Lamagistère et par 5 ceux de Tonneins.

Les déficits résiduels (malgré le soutien d'étiage) constatés par rapport aux DOE sont de 6,1 hm³ à Valentine (rang 10 sur 40 ans) ; 22,9 hm³ à Portet (rang 11 sur 40 ans) ; 73,4 hm³ à Lamagistère (rang 8 sur 40 ans) et 78,3 hm³ à Tonneins.

L'efficacité des lâchures est excellente : 82 %. La réduction des déficits est de 34 % à Lamagistère, de 51 % à Portet, et de 20 % à Valentine.

Le taux de mobilisation de la réserve élevé (90 %, soit de rang 1 sur 17 ans) et le plus fort déstockage (51,36 millions de m³) dont 48 % en juillet-août. C'est aussi le coût le plus élevé depuis la création du soutien d'étiage avec 2,99 millions d'euros.

Concernant les perspectives de la campagne 2010, il est proposé une reconduction des objectifs de l'année 2009, à savoir :

- en Garonne toulousaine, **tenir l'objectif d'étiage** (48/52 m³/s à Portet-sur-Garonne) alors que sur les dernières années (2003-2007), l'objectif était d'éviter le seuil d'alerte (80 % de l'objectif),
- en Garonne agenaise, **éviter le franchissement des seuils d'alerte** en visant un débit compris entre l'alerte (68 m³/s) et l'objectif d'étiage (85 m³/s) à Lamagistère.

Le Comité de gestion du soutien d'étiage se tiendra en juin comme chaque année pour fixer, au vu des conditions hydrologiques du moment, la stratégie qui sera mise en œuvre.

A l'issue des présentations, il est indiqué un mauvais remplissage de la retenue de Montbel ce qui augure une impossibilité de réserver pour 2010 (reste à confirmer) les 7 hm³ d'eau du lac pour le soutien d'étiage de fin d'été de la Garonne. A ce sujet, le représentant de l'Agence de l'eau indique que les partenaires envisagent d'étudier les possibilités de une sécurisation du remplissage de cette retenue afin de permettre une plus grande garantie quant à la disponibilité de cette ressource notamment vis-à-vis de la Garonne.

IV- Conclusion

Il est donné une quinzaine de jours aux participants pour faire part au Sméag de leurs remarques éventuelles quant aux documents, rapports et programmes présentés.

Sont actés les grands principes et objectifs de co-construction du nouveau PGE ainsi que les propositions d'évolution de la composition de la Commission.

Le représentant de l'Etat indique à ce propos que tous les acteurs du PGE sont importants. Il indique enfin que le préfet coordonnateur du bassin réunira dans quelques jours les trois préfets coordonnateurs des sous-bassins pour proposer des évolutions quant à la gestion de l'eau à l'échelle du fleuve.

La prochaine réunion plénière du PGE Garonne-Ariège pourrait se tenir en septembre pour lancer le programme de co-construction du nouveau PGE par les groupes d'acteurs. Les pièces jointes au présent relevé de conclusions sont téléchargeables sur le site Internet du Sméag.